

Le ministre de la Communication donne une conférence de presse

Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale loue les efforts de notre pays en matière de promotion, de protection et de consolidation des droits de l'homme

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, porte parole du gouvernement, M. Hamoud Ould Abdi a donné dimanche une conférence de presse dans laquelle il a fait mention du satisfecit accordé à la Mauritanie par la 65ème session du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale qui a loué les efforts de notre pays en matière de promotion, de protection et de consolidation des droits de l'homme.

Au cours de cette conférence, le ministre a déclaré :

"Notre pays qui a enregistré d'importants acquis vient de remporter une nouvelle victoire contre les marginaux, les extrémistes, les racistes ainsi que contre les organisations hostiles qui soutiennent ce misérable ramassis de traîtres.

Ce ramassis qui ressasse une propagande fallacieuse animée par la haine comme c'est notamment le cas de la FIDH et autres, manigance constamment des coups bas contre notre peuple paisible, attaché à ses valeurs religieuses, morales et civiles.

Tous ceux-là ont échoué dans leur tentative de nuire à notre pays lors de la présentation des 6ème et 7ème Rapports de notre pays devant la 65ème session du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale, tenue à Genève du 2 au 20 Août 2004.

Le communiqué final de cette session a, de façon claire et explicite, loué les efforts, programmes et positions de notre pays en matière de droits de l'homme, de promotion constante de la justice et d'instauration du principe d'égalité de chance entre les citoyens en vue d'éliminer en leur sein les disparités injustifiées et de rompre avec les séquelles d'un passé à jamais révolu.

Dans son communiqué final, le Comité a souligné plusieurs aspects importants qui font honneur à notre pays. C'est ainsi que dans le communiqué, le Comité :

- se félicite du rapport mauritanien et apprécie les opportunités qu'il offre pour le dialogue constructif entre lui et cet État membre;

- Loue la régularité des rapports périodiques de la



Mauritanie qui se conforme ainsi aux recommandations du Comité en la matière;

- Félicite la Mauritanie pour son programme national de promotion et de protection des Droits de l'Homme, programme qui a été élaboré en septembre 2003, en coordination avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme;

- Enregistre avec satisfaction les dispositions prises par la Mauritanie pour l'approbation de la convention sur les droits civiques, politiques, économiques et sociaux et de la convention contre la torture, les sévices dégradants et l'atteinte à la dignité humaine;

- Apprécie les importantes réali-

sations accomplies par la Mauritanie à travers l'élaboration en 2001 du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et ses incidences positives en terme d'éradication des pesanteurs sociales;

- Enregistre avec satisfaction l'adoption par la Mauritanie, le 17 juillet 2003, de la loi contre l'exploitation des personnes et la révision en juin 2004 du code du travail particulièrement en son article 5, prohibant ainsi le travail forcé. Il s'agit là d'autant de témoignages qui constituent un démenti sans équivoque du Comité aux allégations fallacieuses entretenues par ceux qui cherchent à attenter à notre image de marque et à la crédibilité et à la considération dont nous jouissons sur la scène internationale.

Autant nous avons inscrit cette victoire en dépit des manigances de ces manipulateurs, nous continuerons à enregistrer chaque jour des succès et ferons face, grâce à Allah Le-Tout-Puissant et à la vigilance de notre fier peuple, à tous nos ennemis qui sèment la haine et la discorde. *